

Sur 82 cas étudiés par la Commission neutre, 73 ont été retenus, six cas ont été rejetés et trois cas sont restés en suspens, un complément d'enquête ayant été demandé.

Les 73 cas retenus sont indemnisés pour un montant global de DM 2 050 000,—, qui sera versé aux victimes par la République fédérale d'Allemagne. Précisons que cette dernière somme portera ainsi le total des indemnisations, allouées jusqu'ici par la Commission neutre pour les victimes polonaises d'expériences pseudo-médicales, à DM 21 435 000,—.

## **Les hôtes du CICR**

Le Comité international a reçu, le 13 avril 1970, à son siège, les autorités du canton et de la ville de Genève.

Au cours de leur visite, les hôtes du CICR ont entendu des exposés du président du CICR, M. Marcel-A. Naville, et de quelques membres de la direction, sur l'organisation et les activités du CICR dans le monde. Ils ont en outre visité l'Agence centrale de recherches, la station radio et le studio d'enregistrement du CICR.

## **Réédition des Conventions de Genève de 1949**

Le Comité international de la Croix-Rouge envisage de rééditer les Conventions de Genève en langue anglaise. Son Service de l'Information demande à toutes les Sociétés nationales qui seraient intéressées par l'acquisition de ces textes, de bien vouloir lui indiquer le nombre d'exemplaires auxquels elles désireraient souscrire, jusqu'à la fin du mois de juin 1970.

Le coût du volume sera de 9 fr. suisses, et une remise de 10% sera accordée à partir de 10 exemplaires.

---